



DÉPARTEMENT Bas-Rhin
ARRONDISSEMENT Haguenau-Wissembourg
COMMUNE DE LANGENSOULTZBACH

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 novembre 2024

PROCES VERBAL

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents : Mmes et MM. Evelyne LEDIG, Martine STIEFEL, Philippe DUCROS, Emmanuel BRUNNER, Catherine PETER, Yannick EICH, Olivier LOBSTEIN, Pascal MIRBACH, Philippe PETRY, Laurent THIÉRIOT

Absents excusés : Mmes et MM. Nathalie CHANOIR, Mylène FULLENWARTH, Christian EBERLIN

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote : Mme Nathalie CHANOIR a donné procuration de vote à Mme Martine STIEFEL

Convocation du 31 octobre 2024

Ouverture de la séance à 20h00

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 19 septembre 2024
3. Consultation de devis
4. Accueil périscolaire
5. Passage en RPI
6. Attribution de subvention aux familles pour les voyages scolaires
7. Demande de subvention de l'association des « Restaurants du Cœur »
8. Délégation de compétence pour la signature d'un permis de construire
9. Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Désigne** M. Yannick EICH comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du compte rendu du 19 septembre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité

3. Consultation de devis

Travaux de reconstruction des murs de soutènement

- Vu l'analyse des différents devis lors de la séance
- Vu les explications des travaux à réaliser
- Vu l'avis favorable de la commission travaux
- Vu les discussions lors de la réunion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de confier les travaux à l'entreprise de construction SUSS pour un montant de 69 694,07 € HT soit 83 632,88 € TTC
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération
- **Charge** Mme le Maire de solliciter les différentes aides financières pour la réalisation du projet

Adopté à l'unanimité

Travaux d'affaissement de la chaussée

- Vu** l'affaissement de la chaussée rue de Froeschwiller
- Vu** la projection des devis lors de la séance
- Vu** les explications des travaux à réaliser
- Vu** les discussions lors de la réunion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de confier les travaux de découpes et réparation d'enrobé, terrassement et mise en eau pour recherches à l'entreprise FUCHS pour un montant de 5 000 € HT soit 6 000 € TTC, les travaux de ragréage de joint ou liaison par mortier spécial à l'entreprise AXEO pour un montant de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Adopté à l'unanimité

Travaux de restauration de l'orgue

Ce point a été ajourné à une prochaine séance du Conseil Municipal, les élus souhaitant un deuxième devis établi par une autre entreprise pour comparaison.

4. Accueil périscolaire

Mise en place à titre expérimental d'une prestation de service de garde d'enfants en début de journée pour le compte de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5214-16-1,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°042.2024 en date du 16.09.2024 et n°085.2018 « Mise en place d'une prestation de service par les communes membres volontaires, de garde d'enfants en début de journée »,

Considérant le projet de convention de prestation de service proposé par la communauté de communes,
Considérant le souhait de la commune de mettre en place à titre expérimental un service de garde d'enfants le matin préalablement au temps scolaire, afin de mesurer la réponse aux besoins exprimés des habitants, de mesurer sa fréquentation et de tester les conditions d'accueil, préalablement à une éventuelle généralisation par l'intercommunalité selon le bilan qui sera fait du service,

Le Maire demande au conseil de délibérer pour organiser au niveau communal un service de garde d'enfants le matin et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Décide** d'organiser un service de garde d'enfants le matin préalablement au temps scolaire à l'échelle du RPI pour le compte de la communauté de communes, titulaire de la compétence périscolaire,
- **D'organiser** ce service à titre expérimental, sur une durée maximum de 3 années scolaires (2024-2025, 2025-2026, 2026-2027), afin d'assurer une plus grande proximité avec les usagers du service, permettant de tester la réponse aux besoins et aux attentes, de mesurer la fréquentation dudit service, le niveau de qualité attendu et les modalités pratiques d'organisation,
- **De valider** le projet dûment annexé à la présente délibération de convention de prestation de service pour la gestion du service périscolaire intercommunal sur le temps du matin, et définissant les modalités de la prestation de service, et notamment :
 - La durée et les modalités de reconduction sur la période provisoire,
 - Les modalités de contrôle par l'établissement public chargé de la compétence,
 - Les modalités de partage des responsabilités, étant établi que le service est exécuté sous le contrôle du donneur d'ordre,
 - Les conditions financières de remboursement des frais en fonction d'une estimation du coût réel de la prestation,
- **De charger** le Maire à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

La commune définira les modalités d'organisation du service, les lieux et heures de garde.

Pour le financement de ce service la Communauté de Communes financera le coût horaire d'une heure de fonctionnement par jour à raison de 20 € (base échelon 10 ATSEM 2ème classe), facturé par la commune en fin d'année scolaire à la CCSP.

Une convention de prestation de service sera signée entre la commune et la Communauté de Communes et une charte avec les parents.

Un agent communal se chargerait d'accueillir les enfants à ce créneau horaire (6h50 à 7h50).

Les élus proposent de réaliser un sondage diffusé par l'école auprès des parents pour voir les besoins réels de la mise en place de ce dispositif.

Adopté à l'unanimité

5. Passage en RPI

Mme le Maire informe les élus que le directeur de l'école lui a fait part avoir été alerté par l'académie de Strasbourg d'une éventuelle fermeture de classe. Suite aux discussions entre les élus et les directeurs des écoles de Goersdorf et de Langensoultzbach et au vu des projections d'effectifs pour les deux années à venir il serait judicieux de passer en RPI à la rentrée de septembre 2026.

Ils souhaiteraient cependant que les classes de maternelle restent dans leur village respectif pour éviter les transports.

6. Attribution de subvention aux familles pour les voyages scolaires

Dans le cadre des voyages scolaires organisés par les collèges pour les élèves résidant dans la commune et après discussion, le Conseil Municipal

- **Décide** d'attribuer une contribution de 5 €/jour/élève pour chaque voyage.

Le versement se fera sur présentation d'un justificatif.

Adopté à l'unanimité

7. Demande de subvention de l'association des « Restaurants du cœur »

Vu que la situation des plus démunis s'est encore aggravée,

Vu les besoins du Bas-Rhin et le déficit récurrent de l'association des Restaurants du Cœur de l'ordre de 300 000 €,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir discuté,

- **Décide** d'attribuer une subvention de 350 € à l'association des « Restaurants du Cœur » pour les soutenir.

Adopté à l'unanimité

8. Délégation de compétence pour la signature d'un permis de construire

Mme le Maire informe les élus que dans le cadre d'une éventuelle demande de permis de construire par la SCI GOERICH IMMOBILIERE pour la construction d'une ombrière photovoltaïque sur le parking situé rue de l'Étang, et vu le lien de parenté avec le demandeur elle donne délégation de signature à Mme Martine STIEFEL - Adjointe au Maire.

Les élus ont accepté cette proposition à l'unanimité.

9. Divers

Mme le Maire informe les élus de la réception d'un courrier de l'A.P. P pour les remercier de la subvention versée.

Mme le Maire informe les élus que tous les lots ont été vendus lors de la vente de bois en long du 20 septembre. Le bilan est positif puisque les ventes s'élèvent à un montant total de 27 460 € TTC, soit en moyenne 74,30 €/m³ (1 m³ = 1,10 stère). Une vente de bois déchets de coupe est prévue en décembre.

Mme le Maire rappelle aux élus que la fête de Noël des aînés aura lieu le dimanche 08 décembre 2024. Les préparatifs se feront le vendredi soir vers 17h30 au vu du concert prévu à l'église à 20h00 animé par « Pêche d'Enfer ».

Travaux église :

Compte-rendu des travaux

Le paratonnerre est en place, les cadrans d'horloge et les nouveaux abat-sons ont déjà été posés et la réfection de la toiture ainsi que les travaux de peinture sont en cours.

Cadrans d'horloge : l'ancien cadran a été mis à l'arrière de l'église dans l'alcôve.

Mme Martine STIEFEL rappelle la plantation des arbres au verger des naissances samedi 09 novembre à 14h00, la sortie Nature « Haies et vergers » du 10 novembre animée par M. Pascal GEROLD et le Stammtisch du 17 novembre 2024 animé par Mme Pascale ERHART sur le thème « Qu'en est-il des langues en Alsace ? »

Les travaux de végétalisation du cimetière ont été effectués.

La séance est levée à 22h30

Date d'approbation du présent procès-verbal :

Publication sur le site internet de la commune :

Le Secrétaire de séance
M. Yannick EICH



Pour copie conforme
Langensoultzbach, le 08 novembre 2024
Mme le Maire – Evelyne LEDIG

